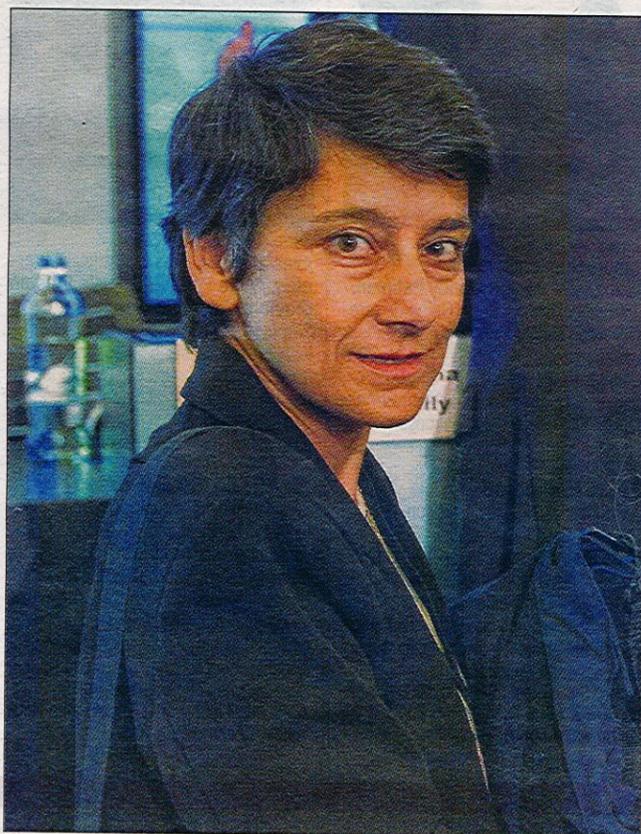


# « Aurons-nous la volonté d'agir avant que n'arrive l'irréremédiable ? »

Fabienne Giovannini, conseillère territoriale Femu a Corsica, planche depuis des années sur les risques liés aux forages en eaux profondes en Méditerranée. La Corse, dit-elle, est très sérieusement menacée

Le message est clair. Non aux explorations d'hydrocarbures en Méditerranée. Fabienne Giovannini, conseillère territoriale à l'assemblée de Corse au sein du groupe Femu a Corsica, a tenté de remettre le dossier sur la table lors d'une récente session, question orale à la clé. Mais en raison d'un timing revu et corrigé à l'aune de la double visite ministérielle Cazeneuve-Lebranchu, les questions orales avaient été remises à un examen ultérieur.



Fabienne Giovannini en appelle à une mobilisation générale, une prise de conscience et des actes politiques qui, seuls, pourraient peser dans la balance du combat contre un lobby pétrolier qui ne recule devant rien. (Archives Corse-Matin)

Reste, malgré tout, un sujet de fond qui devrait refaire surface lors d'une prochaine réunion dans l'hémicycle. Car l'élu, pour laquelle l'environnement constitue un cheval de bataille au quotidien, alerte à nouveau sur le risque de voir la Corse, un jour, défigurée par une marée noire. Un risque bien réel, selon elle... Et si la grande bleue devenait la grande noire, ses rivages et sa biodiversité à jamais souillés par le pétrole ? Les conséquences environnementales et économiques seraient alors catastrophiques pour l'ensemble des régions du pourtour méditerranéen. Fabienne Giovannini en appelle à une mobilisation générale, une prise de conscience et des actes politiques qui, seuls, pourraient peser dans la balance du combat contre un lobby pétrolier qui ne recule devant rien. Documents à l'appui, elle décrypte les risques encourus face aux manœuvres qui se poursuivent dans une zone où le territoire insulaire est particulièrement exposé.

## En tirant aujourd'hui la sonnette d'alarme, une énième fois, n'avez-vous pas l'impression de prêcher dans le désert ou tout au moins de faire du catastrophisme...

Catastrophisme ? Non hélas ! Chaque année, ce sont des dizaines de secousses telluriques qui ont lieu en Méditerranée occidentale, et plus particulièrement dans le site cerné par le lobby pétrolier... De plus, les forages se déroulent par canon sismique avec des ondes si puissantes qu'elles sont ressenties sur un rayon de 20 kilomètres... Même si l'on n'est pas expert en la matière, comment ne pas se dire qu'en agissant avec de tels moyens, l'on réveille forcément les entrailles de la terre ?

## La question, c'est y a-t-il véritablement un risque ?

Outre l'important trafic maritime international sans cesse croissant, le risque de marée noire est considérablement augmenté depuis que l'on sait une présence probablement abondante d'hydrocarbures liquides et gazeux dans les profondeurs de la Méditerranée, et notamment dans le Parc National des

pétrolières s'y déroulent depuis 2002<sup>(1)</sup> dans un rayon assez vaste qui jouxte le sanctuaire Pelagos, zone de protection mondiale des cétacés.

## Mais plus précisément pour la Corse ?

Notre île et la région PACA se mobilisent depuis 2011 pour empêcher le renouvellement de ce permis, dit « Rhône-Maritime ». Après les forages d'exploration, viendront les forages d'exploitation et on ira chercher « l'or noir » à des profondeurs toujours plus importantes, dans cette zone fortement sismique, où les vents et les courants marins sont tels qu'en cas de pollution, l'essentiel de celle-ci gagnerait les côtes corses en quelques heures, détruisant irrémédiablement l'ensemble de nos aires marines protégées. La réserve naturelle de Scandula, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, est particulièrement exposée mais aussi le Parc Marin International de Bonifazi et le reste de nos côtes.

## À propos de forages, puisque vous les évoquez, les éléments d'information que vous détenez permettent-ils d'évaluer les risques ?

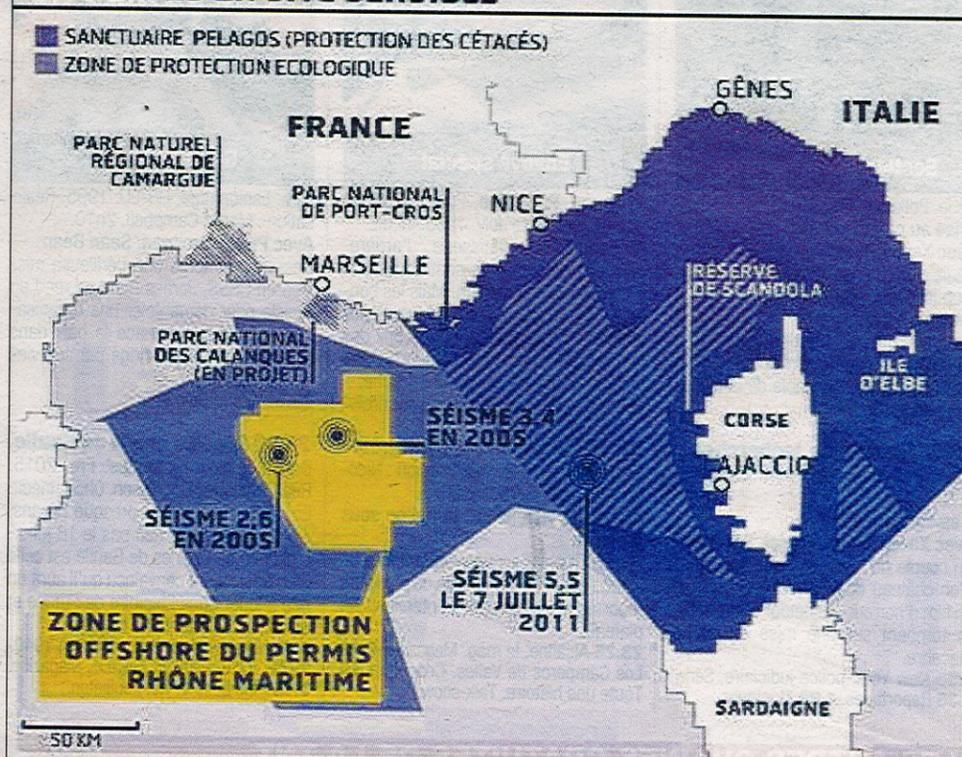
Le permis Rhône Maritime prévoit de forer à 2 500 mètres de profondeur sur une zone de 10 000 km<sup>2</sup>. À ces endroits, la technologie n'est plus fiable, du fait de la pression considérable qu'exerce l'eau ou les gisements recherchés. Si un accident survenait, comme il s'est produit le 20 avril 2010 dans le golfe du Mexique, la

Deepwater Horizon a déversé 4,9 millions de barils de pétrole durant près de six mois avant qu'on en vienne à bout, avec des conséquences désastreuses pour tout l'environnement et particulièrement les fragiles marais de Louisiane. Plus récemment, le 25 mars 2014, un accident de forage intervenait sur la plateforme Elgin Total d'extraction de gaz en mer du Nord. La brèche n'a pu être colmatée que huit semaines plus tard (2). « Les pressions peuvent varier de manière très brutale pendant les phases de forage et il y a de réels risques d'éruption de gaz et de pétrole », avait Total quelque temps avant l'accident, alors que plusieurs incidents étaient intervenus sur cette plateforme comme sur des plateformes voisines...

## Vous vous êtes mobilisée, avec d'autres, à plusieurs reprises. Sans pour autant avoir réussi à faire bouger les choses ?

Les associations de défense de l'environnement, des eurodéputés (3) au premier rang desquels le député européen de la Corse à l'époque, François Alfonsi, des élus provençaux mais aussi Femu a Corsica particulièrement actif au sein de l'assemblée de Corse sur cette question, ont mené une véritable campagne. J'ai déposé pour notre groupe plusieurs questions orales, ainsi qu'une motion, le 29 juillet 2011, qui a été adoptée à l'unanimité réclamant notamment le refus de la reconduction d'autorisation de forer. Grâce à cette pression générale, la veille

## UN PERMIS EN SITE SENSIBLE



« Les accidents à bord des plateformes de forages sont fréquents, et il suffira d'un seul pour ruiner non seulement l'environnement mais aussi des économies fragiles, basées sur le tourisme ».

Brégaçon, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, déclarait en pleine campagne électorale pour les présidentielles, le 7 avril 2012, ne pas renouveler l'autorisation du permis Rhône Maritime. Même si l'annonce apparaissait démagogique, cela est apparu comme une victoire populaire !

## D'autant que le candidat, devenu depuis président de la République, François Hollande, avait également apporté son soutien...

Le gouvernement socialiste a respecté l'engagement pris par Nicolas Sarkozy, mais, hélas, sans grande conviction lui non plus. Il a d'ailleurs décidé de poursuivre l'exploitation pétrolière offshore en Guyane, alors que le bon sens aurait réclamé au moins un moratoire sur ces forages à risque.

## N'êtes-vous pas battus d'avance face au lobby pétrolier ?

La certitude, c'est que ce dernier n'abandonne jamais. La compagnie Melrose Mediterranean Limited qui avait déposé cette demande d'autorisation de forer, s'est investie sur le terrain juridique. Et une décision du Conseil d'État en date du 19 décembre 2014 lui a malheureusement donné raison. En effet, il existe une Zone Économique Exclusive dont le groupe Femu a Corsica avait d'ailleurs souligné, en son temps, la contradiction avec l'existence d'une Zone de Protection Écologique sur le même secteur. Cette ZEE octroie à la France - dixit - des « droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation

la Méditerranée » a rappelé le Conseil d'État qui a reconnu « de droit » la possibilité de forer puisqu'une autorisation avait été précédemment octroyée par le gouvernement Chirac, à l'époque.

## Pourtant, les arguments pour s'opposer à ces forages ne manquent pas ?

Ils sont même évidents, ne serait-ce qu'au niveau de l'existence du sanctuaire des cétacés et des nombreuses directives et conventions internationales de protection de la Méditerranée votées par la France. Il n'empêche, ces arguments, le gouvernement ne les a pas invoqués...

## Quelle mobilisation peut-on attendre de la Corse ?

La plus ample possible ! Il existe près de 250 plateformes d'exploitation d'hydrocarbures en Méditerranée orientale. Les accidents à bord de ces plateformes de forages sont fréquents, et il suffira d'un seul pour ruiner non seulement l'environnement mais aussi des économies fragiles, basées sur le tourisme.

La Corse doit se mobiliser. Or, je suis quelque peu déçue par le manque de réactivité de la part de la majorité territoriale. Depuis plus de trois ans, Femu a Corsica est en permanence à la relance dans ce dossier. À chaque occasion, je n'ai cessé d'interpeller l'Exécutif territorial sur cette question. Plus d'une fois j'ai appelé à ce que notre région prenne le flambeau d'une campagne de refus des plateformes offshore, au large de nos côtes.

## motion au gouvernement...

Oui, mais cela ne suffit pas. Il devrait être plus combatif, il a l'autorité pour convaincre les autres régions concernées (Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc Roussillon, Catalogne, Principauté de Monaco, Toscane, Sardaigne...) de conjuguer nos efforts. Je suis persuadée que s'il prend l'initiative de les unir autour de cette revendication commune, cela pourrait peser auprès des décideurs nationaux et européens. Si une catastrophe de type golfe du Mexique intervenait au large de Port Cros, la Corse ne pourrait pas s'en remettre. Encore une fois, avec le groupe Femu a Corsica, j'en appelle à la conscience des Corses et de leurs représentants politiques pour qu'ils refusent une telle perspective. C'est pourquoi nous avons posé une nouvelle motion à l'assemblée de Corse et nous avons de nouveau interpellé le président de l'Exécutif territorial. Nous pouvons agir tous ensemble, avant que n'arrive l'irréremédiable. La question qui se pose désormais est simple. En avons-nous la volonté ?

PROPOS RECUEILLIS PAR A.-C. CHABANON

1) Un premier permis avait été accordé à la société TGS-NOPEC en 2002 pour une durée de trois ans sur une zone de 25 000 km<sup>2</sup>. Puis le 11 octobre 2006 ce permis a été prolongé sur une surface moindre et au profit de la Société Melrose pour une durée de 4 ans qui s'est artificiellement prolongée plus d'un an, permettant une nouvelle campagne de forage sismique jusqu'en février 2011. Depuis, les sociétés Melrose et Noble Energy France se battent pour le renouvellement du permis à leur profit.

2) 200 000 m<sup>3</sup> / jour de produits pétroliers et de gaz se sont échappés de la plate-forme Elgin du 25 mars au 16 mai 2012, date à laquelle, selon Total, la fuite a définitivement cessé.